



Assemblée générale

Distr. générale
17 juillet 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 102 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) concernant les activités menées par l'Institut de janvier à décembre 2016 et les projets de programme de travail et de plan financier pour 2017 et 2018.

À la soixante-huitième session du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui s'est tenue à New York du 28 au 30 juin 2017, le Conseil d'administration de l'Institut a examiné et approuvé le rapport afin que celui-ci soit présenté à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration a été favorablement impressionné par le nombre de projets et d'activités menées par l'Institut au cours de l'année écoulée et par la qualité des résultats de ses recherches. Il a exprimé sa gratitude au Directeur et au personnel de l'UNIDIR pour l'efficacité avec laquelle ils avaient géré les travaux de fond de l'Institut. Le Conseil d'administration a aussi particulièrement apprécié les mesures prises par l'Institut pour renforcer ses activités de communication et de sensibilisation.

Il a appuyé énergiquement une augmentation ponctuelle de la subvention imputée sur le budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019, conformément à la recommandation formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/69. Le Conseil d'administration attend avec intérêt l'évaluation de l'Institut qui sera effectuée par une tierce partie indépendante début 2018 et qui donnera lieu à un rapport du Secrétaire général. Enfin, il a souligné que la structure de financement et le modèle opérationnel stables et viables qui seront proposés dans le rapport du Secrétaire général devront respecter le mandat et les objectifs qui figurent dans le Statut de l'UNIDIR.

* [A/72/150](#).



Rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant les activités menées par l'Institut de janvier à décembre 2016 et les projets de programme de travail et de plan financier pour 2017 et 2018

Résumé

Le présent rapport expose les activités et la situation financière de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) en 2016, le programme de travail et le plan financier en cours pour 2017 et les projets de programme de travail et de plan financier pour 2018. Il a été établi conformément à la résolution [39/148 H](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a invité le Directeur de l'UNIDIR à lui faire rapport chaque année. Le présent rapport met en avant les résultats obtenus par l'Institut durant la période susmentionnée, ainsi que sa situation actuelle sur le plan institutionnel et financier.

L'UNIDIR a pour mission de produire des connaissances et de les exploiter afin d'améliorer les politiques, les programmes et les pratiques qui concernent le désarmement et la sécurité. Il s'acquitte de cette mission en menant des activités de nature très diverse dans le cadre de cinq programmes de recherche : armes de destruction massive, armes classiques, questions nouvelles liées à la sécurité, sécurité et société et, par l'appui qu'il fournit, mécanismes de désarmement.

À l'issue de consultations et d'une réflexion menées avec les parties prenantes sur ses objectifs et activités de recherche en vue d'élaborer une planification stratégique pour la période 2017-2020, l'Institut a établi un programme de recherche axé sur trois priorités thématiques et transversales afin de donner une orientation aux activités de ses cinq programmes de recherche : promouvoir des progrès multilatéraux concernant les problèmes actuels relatifs à la paix et à la sécurité internationales; s'attaquer à la question du double usage; réduire la violence armée.

Alors que l'Institut a continué d'améliorer ses résultats de manière mesurable, la difficulté d'assurer sa viabilité opérationnelle à long terme tout en maintenant son autonomie persiste. Les dépenses de fonctionnement d'un institut de recherche des Nations Unies sont élevées. Même si les fonds alloués à des projets spécifiques augmentent, l'UNIDIR continue d'éprouver des difficultés pour financer le cadre institutionnel nécessaire pour entreprendre ses activités conformément aux règles, règlements et exigences de l'Organisation. Les États sont de plus en plus incapables ou peu désireux de contribuer au budget de fonctionnement institutionnel si les fonds ne servent pas à mettre en œuvre ou à prolonger un projet ou une activité particulière.

Si cette tendance se poursuit, l'Institut devra faire face à des contraintes grandissantes dans le cadre de ses activités. Le suivi et la mise en œuvre intégrale de la résolution [70/69](#), adoptée par l'Assemblée générale le 7 décembre 2015, joueront un rôle crucial pour garantir la pérennité de l'Institut et mettre en place une structure de financement et un modèle opérationnel stables et viables permettant à l'Institut de s'acquitter de son mandat et d'atteindre ses objectifs (voir la résolution [A/RES/70/69](#), paragraphes 9 et 10).

I. Introduction

1. Au cours des 37 dernières années, l'Institut s'est forgé une réputation internationale en matière d'innovation et de résolution des problèmes. L'UNIDIR continue de s'acquitter de son mandat en fournissant des analyses factuelles – notamment sur les problèmes naissants – et a présenté de nouvelles idées pour progresser sur différentes questions relatives à la paix et à la sécurité qui concernent le désarmement. L'Institut a aussi joué un rôle d'organisateur et de facilitateur dans le domaine du désarmement multilatéral. En bref, par ses travaux de recherche et ses activités connexes, l'UNIDIR s'est efforcé d'aider la communauté internationale à améliorer ses politiques, ses programmes et ses pratiques en matière de désarmement et de sécurité.

2. Le présent rapport expose les activités et la situation financière de l'UNIDIR en 2016, le programme de travail, les recettes et les dépenses en cours pour 2017 et les projets de programme de travail et prévisions pour 2018.

II. Programme de recherche de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

3. En 2016, l'Institut a mené des consultations et une réflexion avec les parties prenantes sur ses objectifs et activités de recherche en vue d'élaborer une planification stratégique pour la période 2017-2020. L'UNIDIR a ensuite établi un programme de recherche pour :

a) Élaborer des directives internes sur la manière dont les objectifs de recherche devraient être liés à son mandat;

b) Mieux faire connaître à l'extérieur le rapport entre les activités de l'UNIDIR et l'exécution de son mandat.

4. Ce programme est axé sur trois priorités thématiques et transversales destinées à situer les objectifs de recherche particuliers définis dans le cadre des recherches actuellement menées en interne et du développement des projets par rapport au mandat de l'Institut :

a) **Promouvoir des progrès multilatéraux concernant les problèmes actuels relatifs à la paix et à la sécurité internationales** : aider les acteurs du désarmement et de la non-prolifération à traiter leurs priorités actuelles par des travaux de recherche et des activités connexes, notamment en recensant les problèmes naissants, les nouvelles approches et les pistes de solution et en s'attachant en particulier aux accords multilatéraux en cours d'élaboration ou d'examen;

b) **S'attaquer à la question du double usage** : mener des recherches prospectives sur les problèmes actuels et émergents associés aux technologies à double usage, faire mieux comprendre les problèmes qui se posent et susciter de nouvelles initiatives pour y faire face;

c) **Réduire la violence armée** : aider la communauté internationale à mieux connaître les multiples formes et conséquences de la violence armée et présenter des outils et des propositions pratiques afin de prévenir et de réduire ce type de violence.

III. Programme de travail

A. Informations sur les résultats obtenus en 2016 : situation des projets achevés ou en cours

5. Tenant compte des priorités thématiques et transversales présentées dans la section II, l'UNIDIR continue de mener ses travaux de fond dans le cadre de cinq programmes de recherche : armes de destruction massive, armes classiques, questions nouvelles liées à la sécurité, sécurité et société et mécanismes de désarmement.

6. En 2016, l'Institut a mis en œuvre 20 projets, organisé 31 manifestations et fait paraître 20 publications. Le personnel de l'UNIDIR a également participé à de nombreuses rencontres organisées ou coorganisées par des partenaires. Outre les manifestations auxquelles il a participé à Genève, le personnel a été invité à présenter des exposés lors de réunions tenues notamment dans les lieux suivants : Abidjan, Abuja, Addis-Abeba, Bangkok, Bonn (Allemagne), Bruxelles, district de Saint-Thomas et Saint-John (Îles Vierges américaines), Geilenkirchen (Allemagne), Kinshasa, Le Caire, Lomé, Londres, Mogadiscio, Nairobi, New York, Oberammergau (Allemagne), Oslo, Ouagadougou, Port of Spain, Pretoria, Stockholm, Thoun (Suisse), Tokyo et Tunis.

7. Les informations présentées ci-après concernent les activités menées en 2016. Des informations plus détaillées, des publications, des ressources multimédias et d'autres ressources sont disponibles sur le site Web de l'UNIDIR.

1. Projets achevés en 2016

a) Armes de destruction massive

8. Le Statut de l'UNIDIR accorde une place de choix aux actions visant à réduire le nombre d'armes de destruction massive et surtout le nombre d'armes nucléaires. Depuis peu, il y a un regain d'intérêt au sein de la communauté internationale sur les questions nucléaires et l'Institut en a tenu compte en élargissant et en diversifiant ses activités relatives au désarmement nucléaire, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération.

i) *Vérification : désarmement nucléaire*

9. Quelle que soit la méthode ou la démarche suivie par les États pour faire avancer le désarmement nucléaire, il faudra mettre en place des mécanismes afin de vérifier la destruction des armements nucléaires et assurer aux détenteurs d'armes nucléaires et à ceux qui en sont dépourvus qu'il ne reste aucune arme de ce type. Ce projet a consisté à analyser les travaux actuels sur les mécanismes de vérification ainsi que d'éventuels exemples pour des travaux futurs. Il a également permis de recenser les principaux problèmes et questions qui devront être résolus pour qu'un monde exempt d'armes nucléaires devienne réalité. Cette analyse a été présentée lors d'une manifestation parallèle organisée en marge des travaux de la Première Commission.

ii) *La problématique hommes-femmes et les armes nucléaires*

10. Ce projet a consisté à examiner la relation qui existe entre les armes nucléaires et la problématique hommes-femmes : comment et pourquoi les deux sont liés, à la fois l'un à l'autre et aux objectifs communs, tels le développement durable. De nouvelles recherches ont été menées sur la sous-représentation des femmes dans les instances multilatérales concernées par le désarmement nucléaire. Cette étude,

produite en collaboration avec l'International Law and Policy Institute (Oslo), a été présentée pour la première fois lors d'une manifestation parallèle organisée en marge des travaux de la Première Commission.

iii) *Aspects techniques d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires*

11. Cette série de séminaires a porté sur les points techniques essentiels relevés dans le cadre des travaux du groupe d'experts gouvernementaux constitué par le Secrétaire général conformément à la résolution 67/53 de l'Assemblée générale. L'objectif visé était d'aider tous les participants aux délibérations sur un futur traité à examiner les problèmes qui se posent, à étudier les solutions techniques qui existent ou qui doivent être mises au point, à maintenir la dynamique amorcée par les travaux du Groupe et à apporter une contribution concrète à la résolution des questions qui apparaîtront probablement lors des futures négociations.

iv) *Incidences humanitaires des armes nucléaires, phase IV : les « mesures efficaces » et le discours humanitaire sur le désarmement nucléaire*

12. Durant la dernière phase de ce projet pluriannuel, l'UNIDIR a réalisé une analyse critique des possibilités envisagées pour les « mesures efficaces » relatives au désarmement nucléaire. Cette analyse a fait l'objet d'une publication élaborée conjointement avec l'International Law and Policy Institute qui s'intitule « A prohibition on nuclear weapons: a guide to the issues ». Cette étude a été lancée début 2016, avant la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. En mai 2016, l'UNIDIR a présenté ses conclusions au Groupe de travail à la demande de son président.

v) *Exercice sur table relatif à l'assistance internationale fournie en cas d'invocation de l'article VII de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction*

13. Mené en coopération avec la Fondation pour la recherche stratégique (Paris), cet exercice a réuni un groupe interrégional d'experts gouvernementaux d'États parties à la Convention sur les armes biologiques, pour lequel un scénario de propagation délibérée d'une maladie avait été préparé. Il était axé sur la manière dont un plan d'action serait mis en place en application de l'article VII de la Convention. Les conclusions de cet exercice ont été présentées lors d'une manifestation parallèle organisée pendant la huitième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, en novembre 2016.

b) *Armes classiques*

14. En matière d'armes classiques, les activités de l'UNIDIR ont un triple objectif : la gestion des armes et des munitions dans les contextes fragiles, la lutte contre le commerce illicite des armes dans le monde et l'appui à la mise en œuvre d'instruments et de directives à l'échelle internationale. Dans le cadre de ces activités, l'Institut élabore des outils ciblés, contribue au renforcement des capacités et conçoit des procédures améliorées et des méthodes plus efficaces de coopération et de collaboration entre les parties prenantes.

i) *Plateforme internationale d'orientation sur les armes légères et leurs munitions (phase II)*

15. Dans le prolongement de la phase I, lancée en 2015, la phase II a consisté à : développer un logiciel de gestion des armes et des munitions afin d'aider les professionnels à évaluer les stocks sur le terrain; mener une série de réunions consultatives informelles sur l'élaboration d'un cadre national de gestion de l'ensemble du cycle de vie des armes et des munitions dans les zones de conflit; engager une étude afin d'examiner les solutions et les méthodes possibles pour renforcer la gestion des armes et des munitions dans ces zones; organiser une série d'ateliers nationaux d'évaluation afin d'appuyer les efforts déployés par les États pour réexaminer ou établir un cadre de référence pour la maîtrise des armes légères conformément aux directives internationales.

ii) *Renforcement des capacités en matière de maîtrise des armes légères et sensibilisation des femmes en Libye*

16. L'objectif du projet était de renforcer les capacités des femmes des communautés locales afin de sensibiliser et de former les autres membres de ces communautés aux risques associés aux armes légères et à leurs munitions, et d'intégrer des outils de formation à la réduction des risques pertinents dans leur propre programme de contrôle de ce type d'armes. Un séminaire et une table ronde organisés à Genève ont été axés sur l'appui à apporter aux femmes en Libye afin qu'elles lancent des initiatives dans le domaine de la sensibilisation aux risques et de la réduction de la violence armée. Ce projet a été élaboré et mis en œuvre conjointement avec le Service de la lutte antimines.

iii) *Réseau Traité sur le commerce des armes*

17. L'UNIDIR, Small Arms Survey, le Geneva Centre for Security Policy et l'Institut de hautes études internationales et du développement ont poursuivi leur coopération dans le cadre du Réseau Traité sur le commerce des armes, un forum de concertation destiné à appuyer la mise en œuvre de ce traité.

c) *Questions nouvelles liées à la sécurité*

18. Les progrès des sciences et des techniques peuvent ouvrir la voie à des moyens, à des méthodes, et même à des domaines de guerre nouveaux, ce qui poserait des problèmes de sécurité, de stabilité, de droit et d'éthique uniques en leur genre. Les travaux de l'UNIDIR portent actuellement sur la cybersécurité, la sécurité de l'information, l'espace et l'adaptation de technologies de plus en plus autonomes à des fins militaires et visent à rendre des problèmes complexes accessibles. L'Institut fournit une expertise et un appui essentiel pour promouvoir les processus politiques qui s'amorcent, notamment en usant de son pouvoir de mobilisation pour faire avancer la réflexion sur certaines questions nouvelles liées à la sécurité d'une manière qui favorise la participation de tous les acteurs, y compris le secteur privé. Ses travaux mettent l'accent sur le maintien des utilisations bénéfiques des technologies de pointe à des fins pacifiques.

i) *Série d'ateliers d'experts sur des questions de cybersécurité internationale*

19. Au cours du premier semestre de 2016, l'Institut et le Centre for Strategic and International Studies (CSIS) ont organisé trois ateliers sur invitation portant sur des questions de cybersécurité internationale, avant le début des travaux de la cinquième réunion du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Ces réunions ont permis de déterminer les terrains d'entente et les

divergences sur un certain nombre de questions, notamment l'élaboration de normes, l'adoption de mesures juridiques et les méthodes possibles pour lutter contre l'utilisation malveillante des outils cybernétiques.

ii) *L'adaptation de technologies de plus en plus autonomes à des fins militaires : analyse des différentes conceptions (phase II)*

20. Dans le cadre de la deuxième phase de ce projet pluriannuel, l'UNIDIR a continué de porter son attention sur les domaines dans lesquels il peut appuyer les discussions internationales sur l'autonomie. Il a privilégié les thèmes interdisciplinaires pour lesquels des questions essentielles doivent être examinées dans un cadre plus large que celui des acteurs habituels de la Convention sur certaines armes classiques, cadre qui doit par exemple englober le secteur privé et la communauté scientifique. Cette deuxième phase a donné lieu à plusieurs manifestations, réunions d'experts, et documents de réflexion et a notamment permis d'appeler l'attention sur les risques et les questions de sécurité associés à des technologies de plus en plus autonomes.

iii) *Série de conférences sur la stabilité dans le cyberspace*

21. Organisée en coopération avec le Centre for Strategic and International Studies, la conférence de 2016 a eu lieu en juin et avait pour thème : « Faire avancer la sécurité en s'inspirant du rapport établi par le Groupe d'experts gouvernementaux en 2015 ». Ses participants ont étudié comment la communauté internationale pouvait traduire en termes opérationnels et mettre à profit les rapports de consensus issus des trois réunions précédentes du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (A/65/201, A/68/98 et A/70/174) et créer une dynamique pour que la réunion du Groupe pour la période 2016-2017 soit fructueuse. La conférence a réuni des membres de la communauté diplomatique de Genève, des acteurs du secteur et des décideurs venus de différentes capitales afin d'étudier les moyens de tirer parti de ces réunions pour construire un cyberspace pacifique, stable et sûr.

iv) *Série de conférences sur la sécurité dans l'espace*

22. La conférence de 2016 s'est tenue à Genève en avril 2016 et portait sur le thème suivant : « Maintenir l'élan : situation actuelle de la sécurité dans l'espace ». Elle a surtout traité des sujets et des mécanismes qui sont essentiels pour préserver le caractère pacifique de l'espace.

d) *Sécurité et société*

23. Ce programme est axé sur des démarches transversales et multidisciplinaires sur les questions de sécurité qui présentent des ramifications plus profondes pour la société dans des domaines comme la santé, le développement, le maintien de la paix ou les droits de l'homme. L'UNIDIR crée aussi des réseaux au-delà du cercle des acteurs de la sécurité et de la maîtrise des armements, réseaux qui accueillent par exemple des spécialistes de l'intelligence artificielle et de l'éthique, des entrepreneurs du secteur des technologies, des professionnels de santé et des spécialistes en conception.

Effets indirects des explosions

24. Ce projet, qui a donné lieu à deux études publiées et à une manifestation de lancement, a permis de mieux connaître la nature et l'incidence de l'emploi d'engins explosifs dans les zones habitées, en particulier celles qui sont directement

touchées par le souffle d'une explosion, et de la fragmentation de ces engins (les « effets indirects »). Parmi les questions centrales du projet, on peut citer les différentes manières dont les effets indirects des explosions pourraient influencer sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et la mise en place d'un programme de recherche et d'action sur ces effets.

e) Mécanismes de désarmement

25. Pour progresser sur la voie de la sécurité et du développement, il est indispensable de dégripper les mécanismes de désarmement des Nations Unies. Pour que ces mécanismes soient à la fois légitimes et pertinents, ils doivent pouvoir traiter des crises de sécurité qui sortent de l'ordinaire et travailler avec des experts et des praticiens extérieurs au cercle habituel.

26. Par les services de recherche, d'analyse et de conseil qu'il fournit, l'Institut donne des recommandations et apporte un appui pour rendre les instances existantes plus efficaces et donne des idées novatrices sur la manière dont les mécanismes devraient s'adapter pour faire face aux nouveaux problèmes de sécurité. Le blog *Disarmament Insight* (<http://disarmamentinsight.blogspot.com/>) donne un exemple de la démarche de l'UNIDIR dans ce domaine. Il est conçu pour aider les spécialistes du désarmement, en particulier ceux qui travaillent dans le cadre de la Conférence du désarmement, à amorcer une réflexion plus novatrice.

i) *Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire*

27. Dans le prolongement de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et, en particulier, de son rapport d'août 2016 (A/71/371), l'UNIDIR a organisé un séminaire consacré aux aspects du désarmement nucléaire et aux voies y conduisant qui figuraient en bonne place lors de la réunion. L'Institut a également élaboré une note de synthèse qui répertorie les principaux aspects du désarmement nucléaire et voies y conduisant que font apparaître les débats qui ont eu lieu pendant la réunion et d'autres éléments, en tenant compte de points de vue qui n'ont peut-être pas été exprimés à la réunion. Ce document s'appuie sur une précédente note de synthèse (de février 2016) que l'UNIDIR avait établie à la demande du Président du Groupe de travail à composition non limitée.

2. Projets qui se sont poursuivis en 2017

a) Armes de destruction massive

i) *Des tremplins pour limiter et réduire le nombre d'armes nucléaires en Europe*

28. Ce projet consistait à examiner la proposition intitulée « aucune arme tactique déployée », qui désigne le transfert vérifié de toutes les armes tactiques vers un dépôt permanent. L'objectif était de recenser les points d'accord, les questions à résoudre et les problèmes associés à la mise en œuvre concrète de cette démarche. Une attention particulière a été accordée aux mesures de confiance qui pourraient démontrer le caractère réaliste de cette démarche et faciliter le dialogue entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, avec la participation active des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le rapport sur ce projet a été présenté à Genève en avril 2017 (il est accessible à l'adresse suivante : <http://www.unidir.org/programmes/weapons-of-mass-destruction/nuclear-weapons-in-europe-stepping-stones-for-restrictions-and-reductions>).

ii) *Connaissance des risques liés aux armes nucléaires*

29. Le but de ce projet était de mieux comprendre les risques nucléaires grâce à des recherches et à une coopération ciblées, d'établir une cartographie détaillée des risques et de présenter ces résultats aux différents acteurs du désarmement. Une démarche axée sur les risques pouvait permettre à un large éventail d'acteurs – comprenant aussi bien des États dotés d'armes nucléaires que des pays qui en sont dépourvus – de trouver un terrain d'entente sur des questions relatives aux armes nucléaires. Dans le cadre de ce projet, l'UNIDIR a commandé des documents spécifiques et a organisé des réunions sur ce thème en collaboration avec les institutions compétentes. Le rapport sur ce projet a été présenté à Genève en avril 2017 (il est accessible à l'adresse suivante : <http://www.unidir.org/files/publications/pdfs/understanding-nuclear-weapon-risks-en-676.pdf>).

b) *Armes classiques*

i) *Gestion des armes et des munitions en Somalie (phase II)*

30. Dans le cadre de la phase II de ce projet, l'UNIDIR a organisé une série de réunions consultatives nationales à Mogadiscio en vue d'aider le Gouvernement à établir un régime pour l'importation, le stockage, le marquage, la tenue d'un registre et la distribution des armes conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ce projet constitue un exemple d'aide apportée à un gouvernement pour renforcer ses capacités, assurer la sécurité de sa population et protéger son territoire. L'Institut s'est associé à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, au Service de la lutte antimines et au Programme des Nations Unies pour le développement et envisage de développer cette activité novatrice.

ii) *Lutte contre le détournement (phase II) : promouvoir le dialogue régional afin de bâtir une vision commune et d'intensifier la coopération en vue de renforcer les mécanismes de contrôle de l'utilisation finale*

31. Ce projet avait une portée régionale – notamment par une collaboration avec des pays du Sud qui n'avaient pas adhéré aux régimes de contrôle des exportations – et consistait à recenser les domaines de coopération et de compréhension partagée et les domaines où une harmonisation des mesures visant à renforcer les mécanismes de contrôle de l'utilisation finale aux niveaux régional et sous-régional pouvait être envisagée. Il avait en particulier pour objectif essentiel d'améliorer les connaissances et les capacités des décideurs et des professionnels, de concourir à une vision commune des démarches, des procédures et des pratiques possibles et de clarifier les attributions des acteurs nationaux.

c) *Questions nouvelles liées à la sécurité*

Appui au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (période 2016-2017)

32. L'UNIDIR a de nouveau été choisi comme expert-conseil auprès du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. La première réunion s'est tenue en août 2016, la deuxième en novembre et en décembre 2016 et les troisième et quatrième réunions respectivement en février 2017 et en juin 2017.

d) Sécurité et société

Accroître la transparence, le contrôle et la responsabilité en matière de drones

33. Ce projet consiste à faciliter le dialogue multilatéral relatif aux drones armés. Il se fonde sur les délibérations du Conseil des droits de l'homme et sur les travaux de ses rapporteurs spéciaux, lesquels ont mis en évidence que les organes de l'ONU chargés du désarmement devaient s'intéresser aux aspects des drones armés qui ont un rapport avec la maîtrise des armements.

B. Performance institutionnelle en 2016

34. Comme l'explique le précédent rapport annuel (voir [A/71/162](#), par. 48 à 56), le personnel de l'UNIDIR assume plusieurs fonctions pour appuyer les projets et les activités de l'Institut. Ces activités comprennent notamment l'élaboration des projets, la collecte des fonds, les négociations relatives aux accords de financement, la mise en œuvre et la supervision des projets, l'élaboration de rapports à l'intention des donateurs, les actions de communication et de sensibilisation, l'organisation des déplacements et la gestion des manifestations. En 2016, l'Institut a organisé ou coorganisé 31 manifestations (voir l'annexe VI).

35. De plus, même si l'UNIDIR engage des chercheurs en fonction des projets réalisés, le Directeur, l'Adjointe du Directeur et le responsable de la recherche sont censés mener des activités et exercer leurs compétences, non seulement pour concevoir et mettre en œuvre les projets, mais aussi pour répondre à des demandes ponctuelles d'expertise et de conseil.

36. Les actions de communication et de sensibilisation sont indispensables pour faire connaître les conclusions et l'écho des recherches menées par l'Institut. En 2016, afin de renforcer ses activités de sensibilisation, l'Institut a lancé une lettre d'information mensuelle intitulée *UNIDIR Update*, qui est actuellement envoyée à près de 4 000 personnes. En outre, le nombre d'abonnés au compte Twitter de l'UNIDIR (plus de 2 000) a doublé en 2016.

37. L'ampleur et la qualité des travaux de l'Institut pourraient être bien mieux connues. Toutefois, les efforts de sensibilisation déployés par l'Institut sont entravés par l'absence de personnel affecté à la communication depuis 2013, en raison d'un manque de moyens financiers. À sa réunion de janvier 2017, le Conseil d'administration de l'UNIDIR a fermement appuyé l'idée du Directeur consistant à recruter un consultant pour renforcer ces efforts.

C. Ressources et dépenses pour 2016

38. En 2016, les produits se sont élevés à 3 282 000 dollars, pour des dépenses totales de 2 180 000 dollars, comme le montre le tableau 1 de l'annexe II. Au total, 28 donateurs ont participé au financement de l'Institut. Pour la deuxième année consécutive, les informations financières sont présentées conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), selon lesquelles les contributions sont comptabilisées dans l'année où l'engagement est signé, pour l'année en cours ainsi que pour les années à venir. Plusieurs versements importants au profit de l'Institut ne sont donc pas inscrits dans les comptes de 2016.

39. La majeure partie du montant total des contributions volontaires a été affectée à des projets et activités spécifiques, qui bénéficient d'un financement continu sur toute l'année. Par conséquent, les budgets annuel et biennal n'ont qu'une valeur

indicative. Les chiffres prévisionnels tiennent compte des réalisations souhaitées par l'Institut pour l'année et des fonds qui lui ont été versés ces dernières années.

D. Activités, ressources et dépenses pour 2017

1. Projets

40. Les produits et les charges pour le premier trimestre de 2017 sont présentés dans le tableau I de l'annexe II.

41. Plusieurs projets lancés en 2016 se poursuivent en 2017 (voir les paragraphes 28 à 33). En outre, durant les cinq premiers mois de 2017, l'UNIDIR a engagé les nouveaux projets présentés ci-après.

a) Armes de destruction massive

i) *Nouvelles méthodes relatives à la transparence et à la vérification pour les stocks de matières fissiles*

42. Des travaux récents sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires montrent un large appui à la création d'une référence pour les futures réductions de stocks de matières fissiles militaires. Cette démarche constituerait une mesure de confiance importante et permettrait de renforcer l'appui au traité. L'application concrète de cette proposition pourrait toutefois s'avérer très difficile compte tenu du secret qui entoure les armes nucléaires et les stocks de matières fissiles militaires. Les progrès récents des techniques de vérification pourraient contribuer à résoudre ce problème grâce à des mécanismes qui permettraient de protéger les informations sensibles sans empêcher d'établir des déclarations détaillées et vérifiables des stocks existants. Ce projet vise à élaborer des mesures de transparence concrètes qui pourraient favoriser la création d'une référence vérifiable. En matière de vérification, le concept essentiel, forgé par l'UNIDIR et étudié en profondeur, est celui de la vérification différée. Le projet porte aussi sur d'autres méthodes et outils nouveaux qui pourraient garantir la transparence pour les stocks existants sans qu'il y ait d'intrusion.

ii) *Rapprocher les positions au sujet du désarmement nucléaire, de la dissuasion et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*

43. En partenariat avec la préfecture de Hiroshima, ce projet consiste à examiner comment les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus pourraient progresser vers un monde sans armes nucléaires en coopérant les uns avec les autres. Au départ, une attention particulière a été accordée aux raisons des divergences d'approche et à leurs conséquences pour la non-prolifération des armes nucléaires et l'élimination de ces armes à terme. En 2017, ce projet a donné lieu à une manifestation parallèle en marge de la session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

iii) *Nouvelles conceptions de la transparence dans le domaine de la sécurité et du désarmement nucléaires*

44. Il est admis depuis longtemps que la sécurité des matières fissiles de qualité militaire constitue un élément essentiel de la sécurité internationale. Des progrès importants ont été accomplis pour protéger, éliminer et regrouper les matières fissiles. Cependant, des quantités substantielles de matières fissiles restent en dehors du champ d'application des accords internationaux en vigueur. Les matières fissiles qui ne sont pas sous contrôle civil représentent près de 85 % des stocks

mondiaux. Ce projet permettra d'étudier les moyens de renforcer les mécanismes applicables aux matières et aux installations dans le domaine militaire. Il permettra également de démontrer que les mesures de sécurité nucléaire, lorsqu'elles sont correctement conçues, peuvent servir de fondement à l'élimination vérifiable des matières fissiles et des armes nucléaires.

b) Armes classiques

i) *Dialogue relatif aux transferts d'armes*

45. Le dialogue relatif aux transferts d'armes offre un cadre pour améliorer les connaissances et les capacités des diplomates et des décideurs en poste à Genève afin d'appuyer les mécanismes multilatéraux relatifs à la maîtrise des armes classiques et d'examiner les synergies possibles entre les instruments internationaux qui réglementent les transferts d'armes et qui portent sur le commerce illicite des armes à l'échelle internationale. L'UNIDIR et Small Arms Survey organisent ainsi une série de manifestations en vue de susciter un échange de vues et une mise en commun des compétences et de l'expérience dans le domaine des transferts d'armes. Après chaque manifestation, un rapport sera établi par Small Arms Survey et l'UNIDIR et pourra être utilisé par les États et d'autres acteurs dans les cadres multilatéraux pertinents.

ii) *Évaluer le rôle de la maîtrise des armements dans la gestion des conflits : examen approfondi des régimes, des institutions et des mécanismes relatifs à la gestion des armes et des munitions dans les zones de conflit (phase I)*

46. En 2015, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a recommandé de réaliser une étude afin d'évaluer le rôle de la maîtrise des armements dans la gestion des conflits, en particulier dans le cadre des missions de maintien de la paix. Le but du projet consiste à réaliser cette étude. Le projet comporte trois volets : une étude approfondie destinée à définir un cadre de référence pour les capacités et les mécanismes nationaux relatifs aux armes et aux munitions, conformément aux normes et aux principes internationaux et régionaux; une étude de faisabilité d'une méthode d'analyse comparative permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des embargos sur les armes et des mesures connexes de maîtrise des armements à l'échelle nationale; une série de réunions d'experts visant à trouver des moyens concrets pour traduire les principes relatifs à la gestion des armes et des munitions en termes opérationnels.

iii) *Examiner le rôle, les responsabilités et la contribution possible du secteur privé pour endiguer le flot d'engins explosifs improvisés et de matériel connexe*

47. La communauté internationale convient qu'il est urgent de lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés. Comme ces engins ne sont pas fabriqués de manière classique, il est indispensable d'associer le secteur privé à cette lutte. L'UNIDIR organise donc des réunions consultatives avec les États et des acteurs privés en vue d'étudier le rôle, les responsabilités et la contribution possible du secteur privé pour endiguer le flot d'engins explosifs improvisés et de matériel connexe.

c) Questions nouvelles liées à la sécurité

i) *Édition actualisée, interactive et numérique de la synthèse de 2013 sur la cybersécurité*

48. Dans le prolongement de ses publications intitulées « The cyber index: international security trends and realities » (2013) et « Towards cyberstability: a

user-centred tool for policymakers » (2015), l'UNIDIR est en train de créer un outil en ligne pour fournir aux décideurs des informations opportunes et pertinentes sur les questions de cybersécurité. Ce projet contribuera à améliorer les capacités des décideurs qui jouent un rôle dans le domaine du cyberspace. L'outil en question servira à divers utilisateurs et pour un large éventail de besoins et aidera les utilisateurs à tirer le meilleur parti des ressources d'information existantes au lieu d'alimenter l'offre d'informations et de données, qui est en augmentation constante.

ii) *Adaptation de technologies de plus en plus autonomes à des fins militaires (phase III)*

49. La phase III du projet comportera trois groupes d'activités. Tout d'abord, une série de documents de base aborderont des questions susceptibles d'être examinées par un groupe d'experts gouvernementaux sur la législation (c'est-à-dire sur l'élaboration de définitions). Ensuite, des groupes d'experts interdisciplinaires continueront d'examiner les questions présentant un intérêt direct pour le groupe d'experts gouvernementaux afin d'enrichir les débats nationaux avec de nouvelles perspectives et des relations avec d'autres domaines pertinents, surtout l'intelligence artificielle. Enfin, la troisième étape consistera à aider les décideurs à mieux connaître les perspectives techniques relatives à l'autonomie à court et à moyen terme grâce à une série de jeux interactifs sur ordinateur qui permettront aux experts gouvernementaux participants d'étudier les questions juridiques, opérationnelles et déontologiques que pourraient soulever les applications de l'autonomie à certains aspects des armements.

iii) *Deuxième série d'ateliers sur des questions de cybersécurité internationale*

50. Fort du succès de la série d'ateliers qui ont eu lieu en 2016, l'UNIDIR et le Centre for Strategic and International Studies organiseront trois ateliers d'experts supplémentaires sur des questions de cybersécurité pour des participants représentant les États Membres, le secteur privé, la société civile et le monde universitaire à partir du second semestre de 2017. L'objectif est de promouvoir une vision commune des principales questions recensées par les groupes d'experts gouvernementaux et de trouver comment mettre en œuvre les recommandations qui figurent dans les rapports établis par ces groupes et qui sont applicables à la fois à l'échelle nationale et à l'échelle régionale.

iv) *Série de conférences sur la stabilité dans le cyberspace*

51. La conférence annuelle de l'UNIDIR sur la stabilité dans le cyberspace est prévue pour le second semestre de 2017 et se tiendra à New York pour la première fois.

v) *Série de conférences sur la sécurité dans l'espace*

52. La conférence de 2017, intitulée « Examen du régime instauré par le Traité sur l'espace extra-atmosphérique à l'occasion de son cinquantième anniversaire », a eu lieu en avril 2017. Depuis l'entrée en vigueur du Traité, les activités spatiales sont plus nombreuses et ont pris de l'importance. La conférence a permis de passer en revue les principales initiatives multilatérales destinées à protéger l'accès à l'espace et son utilisation et d'évaluer l'adéquation du régime régissant l'espace à un environnement en pleine évolution, dans lequel de nouvelles menaces pour les systèmes spatiaux peuvent avoir un effet déstabilisateur.

d) Mécanismes de désarmement

Le rôle et l'importance des conférences de La Haye : une perspective historique

53. Les conférences de La Haye de 1899 et 1907, convoquées à l'initiative du Tsar Nicolas II, font partie des premières tentatives visant à engager des négociations sur la maîtrise des armements entre nations souveraines dans une instance internationale en temps de paix. L'UNIDIR a appuyé la présidence russe de la Conférence du désarmement pour célébrer le cent dixième anniversaire de la seconde Conférence de La Haye en élaborant un document qui a été présenté lors d'une manifestation spéciale organisée par la Conférence du désarmement en février 2017.

2. Autres activités en cours

a) Services de conseils et de renforcement des capacités

54. Aux termes de son Statut, les travaux de l'Institut visent notamment à permettre à tous les États de participer en connaissance de cause aux efforts de désarmement, à faciliter les négociations en cours sur le désarmement et à encourager des initiatives nouvelles pour de nouvelles négociations. En pratique, ces travaux prennent souvent la forme de services consultatifs ponctuels. Le nombre de demandes de services de ce type, qui dépasse largement la capacité du personnel à y répondre, constitue un bon indicateur de la qualité et de la réputation des travaux de l'Institut.

55. En 2016, le personnel institutionnel et de recherche de l'UNIDIR a fourni un appui à certains travaux, dont ceux du Président du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Il a également prodigué des conseils aux Présidents de la Conférence du désarmement et à d'autres responsables à leur demande. Le personnel de l'Institut a aussi effectué des exposés sur plusieurs sujets aux séances de la cinquième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, à la demande de sa Présidente.

56. Les demandes émanent également du système des Nations Unies, de groupes régionaux, d'organisations internationales, multilatérales ou régionales, d'instituts de recherche, d'établissements universitaires, des médias ou de la société civile. Le personnel est régulièrement amené à prodiguer des conseils ou à fournir des informations aux personnes intéressées, à s'entretenir avec elles, à faire des exposés et à fournir un appui au renforcement des capacités. Exemple d'appui au renforcement des capacités apporté par le personnel : dans le cadre du Programme européen « P2P » de contrôle des exportations, à Ouagadougou, sur la prévention des détournements d'armes; à la Ligue des États arabes sur la lutte contre le commerce illicite des armes légères; à l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la Communauté des Caraïbes pour un appui technique aux points de contact nationaux prévus par le Traité sur le commerce des armes et par le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects; à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et au Service de la lutte antimines sur une démarche de maîtrise des armes légères axée sur les femmes. Ces exemples illustrent l'éventail des services fournis par l'UNIDIR.

57. Les États Membres attendent du personnel de l'UNIDIR qu'il soit disponible pour fournir des conseils et un appui à tout moment et l'Institut répond favorablement à ces demandes dans la mesure du possible. Néanmoins, l'aptitude de l'UNIDIR à apporter une réponse favorable est limitée, car ces demandes sont rarement accompagnées de financement et sont donc traitées à perte.

b) Éducation dans le domaine du désarmement

58. Dans le cadre de son mandat, l'UNIDIR considère l'éducation comme l'un des piliers de ses activités. Outre ses séances d'information à l'intention de groupes d'étudiants en visite à Genève, l'Institut a appuyé en 2016 pour la deuxième fois le Programme de formation sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires mis en place par le Bureau de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) à Hiroshima (Japon).

c) Prise en compte de la problématique hommes-femmes

59. Conformément à la politique de l'ONU, l'UNIDIR appuie l'égalité des sexes. Dans ce cadre, les femmes et les filles participent pleinement à toutes les activités liées à la paix, à la sécurité et au désarmement. Indépendamment des projets où la place réservée aux femmes joue un rôle particulier, l'UNIDIR tient compte de la problématique hommes-femmes dans tous ses travaux et continue de contribuer aux travaux de l'initiative « Défenseurs internationaux de l'égalité des sexes ».

d) Gouvernance

60. Aux termes de l'article III de son Statut, l'Institut est régi par un Conseil d'administration, dont le Conseil consultatif pour les questions de désarmement fait fonction. En 2016, le Conseil a tenu deux sessions, l'une en janvier à Genève et l'autre en juin à New York, et s'est réuni à nouveau à Genève en janvier 2017. À cette occasion, il a entendu un exposé détaillé de l'équipe de direction et des chercheurs de l'UNIDIR. Le Conseil a félicité l'Institut pour le nombre remarquable de projets et d'activités qu'il avait menés, et a exprimé son appui énergique à l'approbation par l'Assemblée générale d'une proposition d'augmentation ponctuelle de la subvention imputée sur le budget ordinaire. Il a également estimé qu'une relation plus étroite entre le Conseil et l'Institut serait mutuellement avantageuse et a pris plusieurs mesures dans ce sens.

E. Activités et plan financier prévus pour 2018

61. Un certain nombre de projets en cours se poursuivront en 2018 et le reste du programme de travail pour 2018 dépendra de l'obtention de fonds pour les nouveaux projets. Les questions nucléaires continueront d'occuper une place de choix dans le programme de travail de l'Institut.

62. À la suite de la réunion du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létales autonomes qui doit avoir lieu avant la fin 2017, dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, les compétences reconnues de l'UNIDIR dans ce domaine pourraient être mobilisées. À l'issue des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale en juin 2017, l'Institut devrait continuer à jouer un rôle de premier plan dans l'approche des Nations Unies relative aux incidences de l'informatique et des télécommunications sur la paix et la sécurité internationales.

63. S'agissant des armes classiques, l'UNIDIR poursuivra ses travaux en dégageant de nouvelles perspectives et en déterminant les besoins des clients. Des travaux spécifiques seront réalisés à l'appui de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et favoriseront la mise en œuvre d'instruments internationaux, notamment les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous

ses aspects et de la quatrième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes.

64. Comme le montre l'annexe IV, les dépenses nécessaires pour exécuter le programme de travail en 2018 devraient s'élever à 2 422 000 dollars. Le budget de fonctionnement institutionnel prévu pour 2018 figure dans l'annexe V.

IV. Perspectives : assurer la viabilité de l'Institut

65. Alors que l'Institut a fait des progrès mesurables sur la plupart de ses objectifs, il reste nécessaire d'assurer sa viabilité opérationnelle à long terme tout en maintenant son autonomie. De plus, les dépenses de fonctionnement d'un institut de recherche des Nations Unies sont élevées. Même si les fonds alloués à des projets spécifiques augmentent, l'UNIDIR continue d'éprouver des difficultés croissantes pour financer le cadre institutionnel nécessaire pour entreprendre ses activités de projet conformément aux règles, règlements et exigences de l'Organisation. Les États sont de moins en moins à même de contribuer au budget de fonctionnement institutionnel et de verser des fonds qui ne servent pas à mettre en œuvre ou à prolonger un projet ou une activité particulière. Si cette tendance se poursuit, l'Institut devra faire face à des contraintes grandissantes dans le cadre de ses activités.

66. Tout récemment, à sa réunion de juin 2016, le Conseil d'administration de l'UNIDIR a réitéré sa recommandation antérieure visant à ce que la subvention destinée à l'Institut qui est imputée sur le budget ordinaire de l'ONU soit durablement augmentée afin de financer la dotation en personnel pour le cadre institutionnel. Le coût associé aux quatre principaux fonctionnaires représente la part la plus importante du budget de fonctionnement institutionnel.

67. Il convient de rappeler que, pour donner suite au paragraphe 9 de la résolution 70/69, le Représentant du Secrétaire général a informé la Première Commission que le Département de la gestion procéderait à une évaluation interne en 2016 afin d'éclairer sa proposition de financement ponctuel, à titre tout fait exceptionnel, de l'Institut pour l'exercice biennal 2018-2019. Selon cette évaluation, un personnel essentiel de quatre personnes est suffisant pour la composante institutionnelle essentielle de l'UNIDIR : 1 directeur (D-2), 1 chef des opérations (P-5), 1 spécialiste des finances et du budget (P-3) et 1 assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)].

68. Compte tenu de cette évaluation interne, l'esquisse budgétaire proposée par le Secrétaire général pour 2018-2019 prévoyait une augmentation de la subvention imputée sur le budget ordinaire, mesure ponctuelle visant à garantir la pérennité de l'Institut conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/69 (voir A/71/428, par. 13 a) ii)]. Ces prévisions figurent désormais dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir A/72/6, sect. 4).

69. Il convient aussi de rappeler que, au paragraphe 10 de sa résolution 70/69, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire effectuer une évaluation par une tierce partie indépendante chargée d'établir un rapport sur ce que sera l'Institut de demain d'un point de vue structurel, financier, administratif et opérationnel et de proposer une structure de financement et un modèle opérationnel stables et viables permettant à l'Institut de s'acquitter de son mandat et d'atteindre ses objectifs au-delà de l'exercice biennal 2018-2019, et de lui faire rapport à cet égard à sa soixante-treizième session en tenant compte de l'évaluation en question.

Les ressources supplémentaires nécessaires pour l'évaluation externe figurent également dans le projet de budget-programme.

70. Pour que l'évaluation par une tierce partie indépendante puisse éclairer correctement le rapport demandé par le Secrétaire général, elle devra être réalisée au début de l'année 2018. L'Assemblée générale voudra peut-être alors donner suite à ces deux rapports. Il est à espérer que cela permettra d'assurer à l'UNIDIR une structure de financement et un modèle opérationnel stables et viables, conformément à la résolution 70/69. En parallèle, la mesure ponctuelle prescrite par cette résolution et prévue par le projet de budget-programme devrait contribuer à garantir la pérennité de l'Institut, comme suite au paragraphe 9 de la résolution.

71. Afin d'assurer sa stabilité financière, l'UNIDIR a créé en 2015 un fonds autorenouvelable (le Fonds de stabilité), ce qui lui permet d'emprunter selon que de besoin afin de pallier les insuffisances temporaires de financement des projets, par exemple en attendant le versement d'un donateur. Fin 2016, ce fonds était entièrement opérationnel et pleinement doté.

V. Conclusion

72. L'assise administrative et financière de l'Institut est plus stable qu'auparavant, mais l'UNIDIR ne peut pas prendre cette stabilité pour acquise au vu des coûts de fonctionnement élevés qu'il supporte dans le cadre du système des Nations Unies. Il faut constamment élaborer des projets novateurs sur des questions pertinentes afin de pouvoir mobiliser des ressources pour les activités de fond. L'Institut doit également continuer de fournir des prestations de qualité, car ses bailleurs de fonds le tiennent pour responsable de la qualité et du respect des délais pour ses projets et activités. L'UNIDIR s'est forgé une excellente réputation, qu'il doit s'efforcer de maintenir.

73. L'Institut a connu une période de transition au cours des deux ou trois dernières années, mais, compte tenu de l'évaluation indépendante qui sera menée en 2018, du rapport du Secrétaire général qui sera éclairé par cette évaluation et des mesures que l'Assemblée générale voudra peut-être prendre, cette période va vraisemblablement se prolonger en 2018 et en 2019. L'objectif du rapport en question, tel qu'il est énoncé dans la résolution 70/69, est de faire en sorte que l'UNIDIR puisse continuer à servir les États Membres conformément à son mandat.

Annexe I

Principes relatifs à l'établissement des états financiers de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Depuis 2014, les états financiers de l'ONU sont établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Le fonds d'affectation spéciale pour l'UNIDIR figure dans le volume I du rapport financier et des états financiers vérifiés (par le Comité des commissaires aux comptes). Les états financiers de l'Institut sont donc établis conformément aux normes IPSAS. Avant 2014, ils étaient établis selon les Normes comptables du système des Nations Unies.

Afin de satisfaire aux normes IPSAS, les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, ce qui constitue un changement important par rapport aux Normes comptables du système des Nations Unies. La comptabilité d'exercice implique de comptabiliser les transactions et les autres événements au moment où ils se produisent et de présenter dans les états financiers l'ensemble des éléments de l'actif et du passif de l'entité concernée à leur valeur à la date de clôture des comptes. De ce fait, les conventions comptables de l'Organisation et de l'UNIDIR ont été mises à jour pour assurer le respect des normes IPSAS.

Éléments d'actif. Lorsque les Normes comptables du système des Nations Unies étaient appliquées, les actifs corporels et incorporels étaient passés en charges au moment de l'achat et ne figuraient pas au bilan. Dans le cadre des normes IPSAS, l'Organisation fait figurer ses immobilisations corporelles, ses stocks et ses actifs incorporels dans le corps des états financiers.

Éléments de passif. Alors que, pour les Normes comptables du système des Nations Unies, seuls quelques éléments de passif étaient comptabilisés, les normes IPSAS prescrivent de constater la totalité de ces éléments. Depuis qu'elle a adopté les normes IPSAS, l'Organisation comptabilise ses engagements à long terme au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des jours de congé annuel accumulés et des prestations liées au rapatriement. Ces éléments de passif sont constatés au niveau central dans des fonds distincts pour toutes les entités des Nations Unies qui sont traitées dans le volume I (l'UNIDIR en fait partie) et ne sont donc pas présentés dans les états de chaque fonds d'affectation spéciale.

Produits. Dans le cadre des normes IPSAS, l'Organisation a modifié les modalités de comptabilisation des contributions volontaires. Les produits sont à présent constatés dès qu'un accord de financement sans conditions est signé. Le montant total qui figure dans ce type d'accord, y compris les sommes promises qui seront versées dans les années à venir, est comptabilisé comme produit, avant même qu'un versement soit effectué.

Charges. Les charges sont désormais comptabilisées dans les états financiers uniquement lorsque des biens ou services ont été reçus et non dès que des engagements ont été pris, comme le prévoyaient les Normes comptables du système des Nations Unies. Ainsi, en application des normes IPSAS, les engagements inscrits aux budgets ne sont pas considérés comme des charges dans les états financiers et ne sont pas constatés, alors que les engagements relatifs aux biens et services reçus au cours de l'année sont comptabilisés. Les prestations dues au personnel sont comptabilisées en charges lorsque les fonctionnaires les perçoivent.

Annexe II

Tableau 1
Produits et charges réels pour 2015, 2016 et le premier trimestre de 2017^a
(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>Premier trimestre de 2017</i>
Produits			
Contributions volontaires ^b	2 403	2 778	63
Produit des placements	11	27	15
Autres transferts et allocations	524	440	278
Produits divers	30	37	3
Total des produits	2 968	3 282	359
Charges			
Dépenses directes			
Traitements, indemnités et autres prestations	1 427 ^c	1 193 ^d	274 ^e
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	176	576 ^f	163 ^g
Subventions et autres transferts	39	0	0
Fournitures et consommables	0	1	0
Voyages	101	216	59
Frais de fonctionnement divers	213	95	39
Appui au programme et charges au prorata	110	79	28
Charges diverses	8	20	1
Total des charges	2 074	2 180	564
Excédent/(déficit) sur l'année^h	894	1 102	(205)

^a Les chiffres sont extraits de l'état des résultats financiers de l'UNIDIR pour les années 2015 et 2016, qui a été établi conformément aux normes IPSAS.

^b Les contributions sont comptabilisées dans l'année où l'engagement est signé, pour l'année en cours ainsi que pour les années à venir.

^c Les charges relatives au personnel institutionnel s'élèvent à 996 438 dollars pour 2015.

^d Les charges relatives au personnel institutionnel s'élèvent à 1 079 890 dollars pour 2016.

^e Les charges relatives au personnel institutionnel s'élèvent à 244 399 dollars pour le premier trimestre de 2017.

^f Sur ce montant, les frais de voyage des consultants s'élèvent à 31 951 dollars.

^g Sur ce montant, les frais de voyage des consultants s'élèvent à 15 671 dollars.

^h Les dates où les donateurs versent des fonds ainsi que les périodes où les activités et projets concernés de l'UNIDIR sont mis en œuvre ont une incidence sur ce chiffre à la fin de l'année.

Tableau 2
Détail des contributions volontaires pour 2016^a

(en dollars des États-Unis)

	<i>Montant</i>
A. Contributions volontaires	
Allemagne	1 324 592 ^b
Chine	20 000
Émirats arabes unis	10 000
États-Unis d'Amérique	10 000
Fédération de Russie	100 000
Finlande	212 694
France	160 000
Irlande	7 804
Kazakhstan	10 000
Liban	4 979
Luxembourg	11 274
Mexique	10 000
Norvège	222 180
Nouvelle-Zélande	32 787
Pakistan	5 000
Pays-Bas	87 000
Philippines	2 000
Saint-Siège	4 000
Suède	27 627
Suisse	351 788 ^c
Thaïlande	39 007
Turquie	2 000
Centre for Strategic and International Studies	61 764
Fondations Open Society ^d	15 735
Fondation Simons	20 000
Irish Aid	54 348
Remboursement aux donateurs	(28 832)
Total partiel, A	2 777 747
B. Autres transferts et allocations	
Subvention imputée sur le budget ordinaire de l'ONU	224 700 ^e
Bureau des affaires de désarmement	20 000
Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements	195 300
Total partiel, B	440 000
Total	3 217 747

^a Ces chiffres sont extraits de l'état des résultats financiers de l'UNIDIR pour l'année terminée le 31 décembre 2016. Cet état a été établi conformément aux normes IPSAS. Les contributions sont comptabilisées dans l'année où l'engagement est signé, pour l'année en cours ainsi que pour les années à venir. Pour de plus amples informations, voir l'annexe I.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes du tableau 2)

^b Sur ce montant, la somme destinée à financer des projets et des activités en 2017 s'élève à 849 257 dollars.

^c Sur ce montant, les contributions annoncées pour des projets et des activités en 2017 s'élèvent à 45 576 dollars.

^d L'Open Society Institute, qui fait partie des fondations Open Society, a apporté une contribution en nature de 27 900 dollars pour des services relatifs aux voyages.

^e Ne tient pas compte de 27 800 dollars pour 2016, qui ont été reçus fin 2015.

Annexe III

Produits et charges prévus pour 2017^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>2017</i>
Produits	
Contributions volontaires	3 120
Revenus des placements	11
Autres transferts et allocations	428
Produits divers	18
Total des produits	3 577
Charges	
Dépenses directes	
Traitements, indemnités et autres prestations	1 759
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	213
Subventions et autres transferts	60
Fournitures et consommables	3
Voyages	112
Frais de fonctionnement divers	253
Appui au programme et charges au prorata	119
Charges diverses	12
Total des charges	2 531
Excédent/(déficit) sur l'année	1 046

^a Les prévisions pour 2017 correspondent à la moyenne des années 2014, 2015 et 2016, majorée de 1 % (voir [A/71/162](#)).

Annexe IV

Produits et charges prévus pour 2018^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>2018</i>
Produits	
Contributions volontaires	3 016
Revenus des placements	16
Autres transferts et allocations ^b	434
Produits divers	24
Total des produits	3 490
Charges	
Dépenses directes	
Traitements, indemnités et autres prestations	1 574
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	337
Subventions et autres transferts	40
Fournitures et consommables	2
Voyages	147
Frais de fonctionnement divers	201
Appui au programme et charges au prorata	106
Charges diverses	15
Total des charges	2 422
Excédent/(déficit) sur l'année^c	1 068

^a Les prévisions pour 2018 correspondent à la moyenne des années 2014, 2015, 2016 et 2017, majorée de 1 %.

^b Conformément à la résolution 70/69 de l'Assemblée générale, il est demandé au Secrétaire général, pour l'exercice biennal 2018-2019, d'approuver une augmentation de la subvention imputée sur le budget ordinaire d'un montant de 1 524 700 dollars, mesure prise à titre exceptionnel afin de garantir la pérennité de l'Institut. Cette somme vient s'ajouter à la subvention annuelle (et aux autres transferts et allocations) prévue pour l'UNIDIR en 2018. L'augmentation comprend une somme destinée à financer le personnel institutionnel essentiel et un montant de 300 000 dollars pour une évaluation qui doit être effectuée par une tierce partie indépendante. Les ressources destinées à l'évaluation seront gérées par le Bureau des affaires de désarmement, en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies à Genève [voir A/72/6 (Sect.4)].

^c Les dates où les donateurs versent des fonds ainsi que les périodes où les activités et projets concernés de l'UNIDIR sont mis en œuvre ont une incidence sur ce chiffre à la fin de l'année.

Annexe V

Budget de fonctionnement institutionnel pour 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant</i>
Personnel institutionnel^a	
D-2	324,2
P-5	264,6
P-5	264,6
P-3	185,9
1 G(AC)	163,7
Total partiel, personnel institutionnel	1 203,0
Voyages	20,0
Communication et sensibilisation	50,0
Service des technologies de l'information et des communications	18,0
Télécommunications	10,0
Frais de fonctionnement divers	15,0
Total partiel, frais de fonctionnement institutionnels	113,0
Total partiel	1 316,0
Dépenses d'appui aux programmes	65,8
Total	1 381,8

Abréviation : G(AC) : agent des services généraux (Autres classes).

^a Calculés à partir des coûts salariaux standard pour l'exercice biennal 2016-2017 applicables à Genève (version 9), lesquels figurent dans le système d'information budgétaire, étant donné que l'on ne dispose pas encore des chiffres pour l'exercice biennal 2018-2019.

Annexe VI*

Conferences and other events in 2016

- 1) 29 November, Geneva: FM(C)T Meeting Series—Addressing Disparities in a Non-discriminatory Fissile Material Treaty
- 2) 15–18 November, Abuja: National Baseline Assessment on Weapon and Ammunition Management
- 3) 15–16 November, Geneva: Increasing UAV Transparency, Oversight and Accountability: Mapping Developments, Capabilities and Responses
- 4) 14 November, Geneva: Implementing Article VII of the BTWC: Challenges and Opportunities
- 5) 8–9 November, Geneva: Tabletop Exercise (TTX) on the Implementation of Article VII of the BTWC
- 6) 20 October, New York: Weapons and Ammunition Management Baseline Assessment in Conflict-affected Settings: Key Observations and Initiatives
- 7) 18 October, New York: Multilateral Negotiations on Nuclear Disarmament—Ways Forward
- 8) 6–7 October, Nairobi: Examining Shared Regional Understanding to Strengthen End Use/r Control Systems to Prevent Arms Diversion
- 9) 6 October, New York: Emerging Technology, International Security and International Law
- 10) 5 October, New York: The UN, Cyberspace and International Peace and Security
- 11) 27–30 September, Abidjan: National Baseline Assessment on Weapon and Ammunition Management
- 12) 21–22 September, Port of Spain: Examining Common Subregional Understanding to Strengthen End Use/r Control Systems to Prevent Arms Diversion
- 13) 19 September, Geneva: Application of ISACS and IATGs to Strengthen Weapon and Ammunition Management (WAM) in Conflict-affected and Fragile Settings
- 14) 25 August, Geneva: Roundtable Side-event on Enhancing Cooperation and Preventing Diversion: Strengthening End Use/r Control Systems
- 15) 2–5 August, Kinshasa: National Baseline Assessment on Weapon and Ammunition Management
- 16) 17 June, Geneva: Cyber Stability Conference 2016: Taking Security Forward—Building on the 2015 Report of the GGE
- 17) 15–16 June, Geneva: International Cyber Security Workshop Series: Managing the Spread of Cyber Tools for Malicious Purposes
- 18) 9 June, New York: Actionable Tools to Support the Implementation of Small Arms Control Measures
- 19) 8 June, New York: Towards the Establishment of a National Framework for Weapons and Ammunition Management in Somalia
- 20) 8 June, New York: Examining Options to Strengthen Weapons and Ammunition Management in Conflict-affected Settings
- 21) 9 June, New York: Actionable Tools to Support the Implementation of Small Arms Control Measures
- 22) 1 June, Geneva: FM(C)T Meeting Series—Verifiable Declarations of Fissile Material Stocks: Challenges and Solutions

* L'Annexe 6 n'a pas été revue par les services d'édition. Elle est distribuée uniquement dans la langue de l'original.

- 23) 19 May, Geneva: Explosive Weapons Use in Populated Areas: Understanding the Reverberating Effects and their Policy Implications
- 24) 28–29 April, Geneva: Space Security 2016—Sustaining the Momentum
- 25) 19–21 April, Geneva: International Cyber Security Workshop Series: The Application of International Law in the Context of International Cybersecurity
- 26) 11 April, Geneva: Understanding Different Types of Risks
- 27) 7–8 April, Geneva: The Weaponization of Increasingly Autonomous Technologies: Technology, Safety and Unintentional Risk
- 28) 23 March, Geneva: FM(C)T Meeting Series—FM(C)T: Elements of the Emerging Consensus
- 29) 21–24 March, Geneva: Gender Balanced Approaches to Small Arms Control and Awareness to Strengthen Community Resilience in Libya
- 30) 9–10 February, Geneva: International Cyber Security Workshop Series: The Future of Norms to Preserve and Enhance International Cyber Stability
- 31) 8–11 February, Mogadishu: Development of technical guidelines to support implementation of Weapons and Ammunition Management Systems

Annexe VII*

- 1) John Borrie, Tim Caughley, Torbjørn Graff Hugo, Magnus Løvold, Gro Nystuen, Camilla Waszink. *A Prohibition on Nuclear Weapons: A Guide to the Issues*
- 2) *OEWG Briefing Paper no. 2. The Treatment of the Issue of Nuclear Disarmament since the Open-Ended Working Group in 2013*
- 3) *Examining Options to Enhance Common Understanding and Strengthen End Use and End User Control Systems to Address Conventional Arms Diversion*
- 4) Pavel Podvig. *Fissile Material (Cut-off) Treaty: Elements of the Emerging Consensus*
- 5) Christina Wille, with input from John Borrie. *The Implications of the Reverberating Effects of Explosive Weapons Use in Populated Areas for Implementing the Sustainable Development Goals*
- 6) Pavel Podvig. *Verifiable Declarations of Fissile Material Stocks: Challenges and Solutions*
- 7) Christina Wille, John Borrie. *Understanding the Reverberating Effects of Explosive Weapons: A Way Forward*
- 8) *Space Security 2016—Conference Report*
- 9) Pavel Podvig. *Fissile Material (Cut-off) Treaty: Definitions, Verification, and Scope*
- 10) *Report of the International Security Cyber Issues Workshop Series*
- 11) Tim Caughley. *Nuclear Disarmament Verification: Survey of Verification Mechanisms*
- 12) *UNIDIR Cyber Stability Seminar 2016—Taking Security Forward: Building on the 2015 Report of the GGE*
- 13) John Borrie, Kjølsv Egeland, Torbjørn Graff Hugo, Anne Guro Dimmen, Camilla Waszink. *Gender, Development and Nuclear Weapons: Shared Goals, Shared Concerns*
- 14) *Taking Forward Multilateral Nuclear Disarmament Negotiations: The 2016 Open-ended Working Group*
- 15) Pavel Podvig. *Building Blocks of the Future Fissile Material (Cut-off) Treaty*
- 16) Jarmo Sareva. *Director Statement to the United Nations General Assembly First Committee*
- 17) Zia Mian, Pavel Podvi, Annette Schaper. *FM(C)T Meeting Series—FM(C)T: Elements of the Emerging Consensus*
- 18) *Safety, Unintentional Risk and Accidents in the Weaponization of Increasingly Autonomous Technologies*
- 19) *Meeting Summary—Examining Common Subregional Understandings to Strengthen End Use/r Control Systems to Prevent Arms Diversion. Subregional Consultative Meeting, Port of Spain, Trinidad and Tobago, 21–22 September 2016*
- 20) *Meeting Summary—Examining Common Regional Understandings to Strengthen End Use/r Control Systems to Prevent Arms Diversion. Regional Consultative Meeting, Nairobi, Kenya, 6–7 October 2016*

* L'Annexe 7 n'a pas été revue par les services d'édition. Elle est distribuée uniquement dans la langue de l'original.